

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Sur convocation en date du 2 juillet 2020, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie vendredi 10 juillet 2020 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, PHILIPPE Romain

Absents excusés : Mme MARCHAL Corine, M. LE BRAS Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BARTHET Carole

I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le dernier conseil communautaire a été essentiellement consacré à la mise ne place de l'exécutif :

Philippe SCHMIT Président

Les Vice-Présidents et l'intitulé de leur délégation :

- Bernard PUYENCHET 1^{er} Vice-Président : **Animation du Territoire**, en charge du Tourisme, Santé, Logement, Emploi industriel et logistique, Mutualisation
- Hervé BUISSON, 2^{ème} Vice-Président : **Attractivité du Territoire** en charge du Développement Economique, des Gens du Voyage et des Réseaux Secs
- Martial LOCHON, 3^{ème} Vice-Président : **Aménagement du Territoire**, en charge de la Contractualisation, de la Planification et de l'Urbanisme
- Véronique THIBOUST, 4^{ème} Vice-Président : **Services à la population et mobilités** en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Culture et Mobilité
- Bruno TARANNE, 5^{ème} Vice-Président : **Environnement** en charge de l'Eau, Assainissement, GEMAPI, Déchets, Bâtiments, Vallées et Voiries
- John BILLARD, 6^{ème} Vice-Président : **Relations et Communication** en charge du personnel, des relations avec les institutions, du lien avec les communes et communication

Les conseillers communautaires :

- Laure de La RAUDIERE, conseillère es-qualité à la transformation numérique et digitale
- Marie-Paule DOS REIS, conseillère déléguée au Tourisme
- Pascal AUBRY, conseiller délégué au Logement et à la Mutualisation
- Richard PEPIN, conseiller délégué aux Autorisations des Droits du Sol
- Pierre GIGOU, Conseiller délégué aux Transports Scolaires
- Vincent CARNIS, Conseiller délégué aux Bâtiments
- Michelle ELLEAUME, Conseillère déléguée Vallées et Voiries

Le Maire expose que le conseil communautaire a créé des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Il appartient aux communes de désigner pour chaque commission un représentant titulaire et un suppléant

Finances : Philippe SCHMIT

Développement économique : Philippe SCHMIT

Enfance jeunesse : Carole BARTHET

Santé : Carole BARTHET

Vallée voirie : Olivier PANIER

Logement : Romain Philippe

Eau / Assainissement / GEMAPI : Philippe SCHMIT

Gens du voyage: Philippe SCHMIT

CLECT: Philippe SCHMIT

Nouvelles compétences : Philippe SCHMIT

Culture : Carole BARTHET

I. ÉLECTION DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANTS AUX SÉNATORIALES

Les prochaines élections sénatoriales se dérouleront le 27 Septembre 2020. Notre commune doit être représentée par un délégué titulaire (élu au sein du Conseil Municipal) et trois délégués suppléants (élus au sein du Conseil Municipal). Les élections doivent se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue.

Élection du Délégué Titulaire

Un appel à candidatures est lancé, Monsieur SCHMIT Philippe se porte candidat.

Il est élu par 9 voix.

Élection des Délégués Suppléants

Un appel à candidatures est lancé, Mesdames HALLOUIN Elisabeth, MARTIN Nadine, GRELLIER Violette se portent candidates.

Elles sont élues :

HALLOUIN Elisabeth	7 voix
MARTIN Nadine	6 voix
GRELLIER Violette	5 voix

II. ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense.

Luc CHRETIEN se porte candidat aux fonctions de conseiller municipal en charge des questions de la Défense.

Le Conseil Municipal accepte cette candidature à l'unanimité

III. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux élections municipales et dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, il convient de proposer une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le directeur régional des finances publiques.

Le Conseil Municipal décide de proposer les 12 noms suivants, pour les titulaires :

Monsieur REY Alain
Madame DOMANGE Natacha
Madame MARCHAL Corine
Madame GRELLIER Violette
Monsieur RIGUET Alain
Madame PAFFRATH Cécile
Madame FILLETTE Annie
Madame DE GRACIA Danièle
Monsieur CHRETIEN Luc (propriétaire Bois)
Monsieur PAFFRATH Eric (propriétaire Bois)
Monsieur RIVET Marcel (hors commune, Chuisnes)
Monsieur BUFFETRILLE Guy (hors commune, Friaize)

Le Conseil Municipal décide de proposer les 12 noms suivants, pour les suppléants :

Monsieur REPESSE Jean-Luc
Madame PHILIPPE Blandine
Monsieur PAFFRATH Éric
Monsieur CHRETIEN Jean-Paul
Madame MARTINENGHI Alicja
Monsieur FONTAINES Xavier
Monsieur CHAILLOU Benjamin
Monsieur VIGNEUX Moïse

Madame BOULIFARD Annick (propriétaire Bois)
Madame PANIER Antoinette (propriétaire bois)
Monsieur LEROY Mathieu (hors commune, Saint-Arnoult des Bois)
Monsieur MARCÉ Olivier (hors commune, Magny)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la liste de commissaires proposée ci-dessus.

IV. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2020 de la commune afin de procéder à une mise en concordance des comptes avec les dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	MONTANT DM	MONTANT AVANT DM	MONTANT APRES DM
2051 concessions et droits similaires	2 100.00 €	0.00 €	2 100.00 €
21312 bâtiments scolaires	- 2 100.00 €	634 000.00 €	631 900.00 €
	0.00 €	634 000.00 €	634 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative.

V. PROJET LOGEMENTS RUE DU BLOTTIER

Monsieur le Maire explique que lors de la visite des bâtiments communaux et notamment du presbytère, certains conseillers lui ont demandé quand les travaux commenceraient, il leur avait répondu lorsque nous pourrions obtenir des subventions et donc pas de sitôt. Depuis il y a eu du changement, en effet, Il devrait y avoir un vote à l'assemblée nationale qui déciderait de remettre des subventions possibles aux communes dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités en faveur de l'équipement et du développement des territoires pour réaliser des opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants s'inscrivant impérativement dans les grandes priorités d'investissement fixées par l'article L2334-42 du CGCT :

- ◆ rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- ◆ mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- ◆ développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- ◆ développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- ◆ développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- ◆ réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- ◆ création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires.

Il faudrait donc anticiper la préparation du dossier et pour cela, il faudrait désigner un architecte qui puisse nous faire une proposition de projet d'aménagement et une proposition financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, mandate le maire pour missionner un architecte afin que celui-ci puisse nous faire une proposition de projet d'aménagement et une proposition financière

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. L'OPAH

Monsieur Le Maire rappelle que l'objectif principal de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) est de résorber l'habitat indigne, de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des propriétaires à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants. La Communauté de Commune a déjà accompagné plusieurs dossiers, elle va redémarrer une opération à la rentrée de septembre. Il ne faudra donc pas hésiter à en parler autour de soi

2. TRAVAUX

Monsieur Le Maire indique que les travaux d'interconnexion ont commencé à l'intérieur du bourg, rue Neuve et une partie de la rue des Forgerons. Il restera à faire du château d'eau à l'entrée du bourg (RD 139) et du rond-point (RD 128) jusqu'à la Haquenée.

Il serait peut-être bien d'en profiter pour que l'on mette un poteau incendie sur la canalisation d'interconnexion au carrefour de la rue Neuve et rue des Forgerons, 10 mètres après le transformateur, avant l'entrée du terrain à vendre. Il précise que tous les enrobés et les trottoirs qui seront cassés pendant les travaux d'interconnexion seront réparés. Luc CHRETIEN indique qu'il manque un carré sur le poteau incendie situé au carrefour de la rue de Pierre et de la rue des prés du Moulin

Monsieur Le Maire se demande, suite aux travaux d'interconnexion rue Neuve, s'il ne serait pas opportun de réaliser des bordures de trottoir ainsi qu'un léger enrobé. Et si oui, doit-on laisser cette rue en double sens ? On a deux options, soit, on fait des bordures caniveaux comme à la Chapelle et dans ce cas-là nous n'avons pas besoin d'élargir la route soit des bordures de franchissement comme rue des Forgerons, mais il va falloir que 2 voitures puissent se croiser ce qui ne sera pas chose aisée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, la réalisation des bordures caniveaux comme à la Chapelle et d'un léger enrobé.

3. RENCENSEMENT POPULATION 2021

Monsieur le Maire informe que la Commune de Le Thieulin est concernée en 2021 par le recensement de la population Il y aura donc lieu de nommer :

- un agent recenseur qui sera en contact direct avec la population et sera chargé de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- un coordonnateur communal qui sera chargé de la mise en place de l'organisation du recensement, mise en place de la logistique, organisation de la campagne locale de communication, l'encadrement et le suivi de l'agent recenseur. Cette personne sera l'interlocutrice privilégiée de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

4. FETES COMMUNALES

Il faudrait refaire un point sur les invitations pour les commémorations car il y a de moins en moins de monde. Jusqu'à présent il y avait une liste conséquente d'invités, il fallait faire les courriers et les distribuer. Monsieur Le Maire propose de ne plus envoyer d'invitations aux associations qui ne viennent jamais et d'envoyer un sms ou un mail pour les personnes invitées.

Les conseillers municipaux indiquent que pour les anciens combattants il faudrait continuer le courrier car ils n'ont pas forcément de portable.

Après discussion il est décidé que l'on enverra un sms aux conseillers et aux pompiers, un courrier aux anciens combattant. On fera également passer l'information sur Panneau Pocket pour tous les habitants de la commune.

14 juillet : la commémoration aura bien lieu mardi 14 juillet 2020 à 11h au monument aux morts avec la musique. Il n'y aura pas de repas ni de bal

Saint-Fiacre : est-ce que le comité des fêtes maintient le repas ?

Le Maire indique que la loi d'urgence sanitaire s'arrête ce soir à minuit, mais il y a toujours l'interdiction de faire un bal. Cependant, le repas peut avoir lieu en respectant les gestes barrières.

Corine MARCHAL ne serait pas opposée au maintien du repas

Violette GRELLIER et Nadine MARTIN pensent que les gens ne se déplaceront pas et qu'il vaut mieux annuler pour cette année. Après débat, il est décidé d'annuler totalement la Saint-Fiacre le samedi et le dimanche et de réfléchir pour innover l'année prochaine afin d'attirer du monde.

Tour de table :

Monsieur le Maire annonce qu'il y a eu des dégradations importantes au lavoir. Cela s'est passé il y a environ 3 semaines. Une procédure est en cours. Des planches et des déchets ont été mis dans le champ à côté du lavoir, Madame BIGEAULT a appelé la mairie pour dire que cette partie du champ ne pouvait pas être récoltée.

Romain PHILIPPE indique avoir fait des travaux chez lui et il a fait venir une entreprise pour le diagnostic de ses poutres, Celle-ci propose de faire un diagnostic de la charpente de l'église, il s'agit de l'entreprise SOMMET DE L'HABITAT

Monsieur le Maire indique qu'on les contactera pour faire réaliser un devis

Carole BARTHET demande si la croix qui était à côté de chez Jeanne Simon sera réinstallée ?

Monsieur le Maire indique qu'il faut la réparer car elle est bien abimée.

Olivier PANIER indique qu'il y a une fuite au château d'eau le long de la colonne descendante

Monsieur Le Maire indique que c'est de sa faute. Il a touché à la vanne lorsqu' il est venu avec des spécialistes qui lui ont dit que la vanne était ouverte et que du coup le surpresseur ne jouait pas son rôle. Il fallait donc fermer la vanne. Il annonce aussi que lors de cette visite il a été question de la pose d'un système de chloration.

La fuite au carrefour juste à côté du château d'eau va également être réparée, cette pour cette raison qu'il y aura une coupure d'eau mercredi 15 juillet de 9h à 12h.

Luc CHRETIEN demande s'il y a une ligne budgétaire de prévu pour payer 30 millions d'amis

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de problème qu'il y a du budget qu'il faut juste décider sur quel compte nous allons payer

Violette GRELLIER demande si on peut obliger quelqu'un à tondre sa pelouse car il y a des serpents qui sortent du jardin de Francis

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas intervenir si c'est chez lui

Monsieur le Maire,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme BARTHET Carole

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

M. PHILIPPE Romain

Mme MARTIN Nadine

Mme BARTHET Carole

M. PANIER Olivier